




A

0 6 5 5 -  Monsieur l'Ambassadeur du Royaume du Maroc
Auprès de l'Union Européenne
-Bruxelles-

Objet : Visite de la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Monsieur le Ministre, que la Secrétaire Générale Adjointe (SGA) du Conseil de l'Europe (CdE) a effectué une visite de travail à Rabat les 25 et 26 mars 2014. La visite de Mme Gabriella Battaini Dragoni s'inscrit dans le cadre du suivi du programme Sud de la politique de voisinage, suite à la 2^{ème} réunion du Comité de pilotage tenue dernièrement à Strasbourg, et en vue de la préparation du prochain plan d'action 2015-2017.

La visite de la SGA avait pour objectif, d'une part de s'enquérir des priorités de la partie marocaine et d'autre part, de communiquer les recommandations du rapport d'évaluation relatif au Plan d'action « Priorités pour le Maroc 2012-2014 ».

Lors de cette visite, la Secrétaire Générale Adjointe (SGA) a eu des entretiens avec de hauts responsables de différents départements ministériels, des Présidents des chambres législatives et d'institutions chargées des Droits de l'homme, de la communication, et de la lutte contre la corruption.

Par ailleurs, Mme Battaini Dragoni a eu une rencontre avec des ONGs recommandées par l'Ecole d'Etudes Politiques (ECEP), et avec l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'UE au Maroc.

Lors de ses entretiens la responsable européenne, a souligné que les conclusions du rapport d'évaluation relatif au Plan d'Action « **Priorités pour le Maroc 2012-2014** » sont très positives. La SGA s'est félicitée de constater que depuis le début de la coopération, et en un temps très court, le Maroc a déjà adhéré ou est en voie d'adhésion, à plusieurs Conventions, Accords et Accords partiels du CdE. C'est d'ailleurs le premier pays non membre à adhérer à certaines Conventions (exemple : Cybercriminalité). Ce qui reflète la convergence des principes et valeurs du Maroc avec ceux du CdE, s'agissant de Démocratie, de Droits de l'Homme et d'Etat de Droit. Ceci a contribué à la décision du Comité des Ministres du CdE, de renforcer la relation entre le Maroc et l'institution européenne par un Dialogue Politique, dans le cadre du futur plan d'action.

La SGA a insisté sur le fait que les priorités du prochain programme seront établies par la partie marocaine, elle a, néanmoins, suggéré de mettre l'accent sur certaines thématiques.

Dans un souci d'efficacité et pour remédier à la dispersion des actions, le CdE suggère pour le plan d'action 2015-2017 de traiter :

***L'abolition de la peine de mort.** Les responsables marocains ont, à l'unanimité, expliqué à la SGA que cette question était un sujet de débat de la société marocaine, du gouvernement, des parlementaires et ONGs. Il y a actuellement une division de points de vue qui nécessite de laisser murir le débat. La responsable européenne a proposé qu'il y ait alors, à ce stade, une réglementation de la peine de mort en attendant l'abolition, et de continuer à appliquer le moratoire universel et surtout voter pour ce moratoire lors de la prochaine Assemblée Générale de l'ONU.

***La Traite des êtres humains.** Selon la responsable du CdE, l'adhésion du Maroc à la Convention contre la Traite des Etres humains, pourrait aider à mieux traiter cette question. . A cette proposition les responsables marocains, en particulier, le Ministre des MRE a souligné que la question de la Traite figurait comme un chapitre important de la nouvelle politique des migrations, particulièrement centrée sur la Dignité Humaine. Pour sa part, le Président de la Chambre des Représentants a appelé à ce que le CdE propose à ses membres d'adopter une politique similaire.

***La violence contre les femmes.** Le CNDH a indiqué, à la responsable européenne, que le projet de texte qu'a présenté Mme Bassima Hakkoui, Ministre de la femme, de la solidarité, de la Famille et du Développement a suscité des critiques chez certains membres du Gouvernement, en particulier le Ministre de la Justice. Ce dernier estime que le texte devrait être moins spécifique à la femme, plus général et devrait englober des mesures protectrices en faveur des enfants, des handicapés etc. La SGA a sensibilisé Mme Hakkoui aux avantages d'adhérer à la Convention d'Istanbul.

***La lutte contre la corruption.** Selon la SGA, en dépit de l'institution chargée de la lutte contre la corruption (ICPC), le Maroc n'avance toujours pas dans ce domaine peut être à cause d'un manque de stratégie nationale. Le CdE propose d'outiller le Maroc pour cette lutte. D'autre part, Mme Battaini Dragoni a indiqué aux responsables marocains, les voies pour adhérer au GRECO (Accord Partiel). L'adhésion pourrait passer, a t-elle indiqué, préalablement par l'adhésion du Maroc, aux deux autres Accords sur la corruption.

Les entretiens entre la SGA et les responsables marocains ont porté également sur les thématiques suivantes :

***Démocratie et Droits de l'Homme.** Lors de son entretien avec le Président du CNDH, M. Yazami a expressément demandé l'appui du CdE pour l'adoption du « **Plan d'Action de la Démocratie et des Droits de l'Homme** », que la SGA s'est engagée à soutenir.

Il a en outre, demandé que le CdE mette à la disposition du Maroc des instruments de formations pour les Associations, que le prochain plan d'action prévoit : des programmes axés sur la jeunesse, des outils stratégiques qui permettent la mise en application de la Constitution, une formation pour l'observation des élections, et une plateforme citoyenne pour la formation aux Droits de l'Homme.

M. Yazami a informé Mme Gabriella Battaini Dragoni de la tenue d'un Forum Mondial des Droits de l'Homme, les 28-29 et 30 novembre 2014 à Marrakech. Mme Battaini a confirmé la présence du CdE tout en relevant que ce Forum coïnciderait avec le Séminaire de l'OIF qui se tiendra exactement aux même dates à Dakar, sous le thème « Femme : paix et Développement ».

***La coopération parlementaire** Les Présidents des Chambres et Mme Battaini Dragoni, ont vivement salué l'évolution de la coopération avec l'Assemblée parlementaire du CdE (APCE), et souligné l'importance de consolider davantage cette coopération.

***Partenariat local et régional.** Evoquant la question de la régionalisation au Maroc, la responsable européenne a annoncé aux membres du Parlement, le projet du CdE d'octroyer au Maroc le statut « **Partenaire pour la démocratie locale** ». Cette coopération avec le Congrès des Territoires et des Pouvoirs locaux aidera certainement à *la mise en œuvre du Plan de Régionalisation du Maroc*, a-t-elle indiqué.

***La Communication,** La responsable européenne a relevé l'importance que revêt la communication dans une démocratie, que ce soit au niveau de la sensibilisation de l'opinion publique, ou à celui de l'éradication des stéréotypes. Le statut d'observateur à L'Observatoire de l'Audiovisuel du CdE, permettra au Maroc de se doter d'outils pour développer ses capacités en audiovisuel. D'un autre côté, le Maroc pourra compter sur l'appui du CdE en matière de sécurité des journalistes, d'accès à l'information, et en matière d'éducation des médias.

***Justice.** Sur le grand dossier en chantier, celui de la réforme de la justice, la SGA s'est réjouie de la coopération du Maroc avec le CEPEJ. Elle a en outre pris bonne note du fait que la charte de la réforme était prête, et déjà soumise au débat social. En matière de justice plusieurs thèmes sont à suivre de près : la lutte contre la corruption, la réforme du code pénal et des procédures pénales (gestion des prisons), la modernisation des tribunaux avec la mise en place de tribunaux numériques etc.

***La « multilatéralité ».** La SGA a souligné que le CdE souhaiterait entamer une coopération multilatérale avec le Maroc dans certains domaines, qui se traduirait par des actions communes vers les pays de la région. Tous les responsables marocains ont salué une telle proposition. M. le Ministre des Marocains résidant à l'étranger a rappelé l'initiative marocaine qui a été prise, en septembre 2014, en marge de l'Assemblée Générale de l'ONU, sous le thème « Migrations et Développement ».

Par ailleurs, au cours du déjeuner de travail, organisé par cette Direction et auquel a assisté le Directeur des Affaires Juridiques et des Traités, l'accent a été mis sur les nouvelles modalités de la mise en œuvre du Programme, et notamment par l'organisation d'un Comité de pilotage national qui devrait avoir lieu une fois par an, afin de procéder à une évaluation et assurer un suivi coordonné des différents programmes en cours.

Les responsables du MAEC et la SGA se sont félicités de l'intensité croissante de la coopération Maroc/CdE, preuve en est le nombre de conventions, accords élargis et accords partiels auxquels a déjà adhéré le Maroc.

Lors des entretiens, ils ont souligné l'importance du rôle de la Société Civile dans la mise en œuvre des programmes de la coopération entre Maroc et le CdE.

Sur un autre volet, les responsables marocains ont accueilli favorablement la proposition du CdE d'engager une coopération triangulaire, CdE- Maroc- Pays Tiers de la région, puisque cette coopération s'inscrit parfaitement dans le cadre de la stratégie de la politique extérieure marocaine. Comme en témoignent les initiatives entreprises par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, lors de ses récentes visites en Afrique.

Lors de cette rencontre, il a été convenu de saisir l'occasion du Sommet UE- Afrique, auquel assisteraient le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Maroc et le Secrétaire Général du CdE, pour procéder à la signature du mémorandum d'entente pour l'ouverture du Bureau du CdE à Rabat.

Les entretiens ont conclu avec l'annonce par la SGA, de la visite à Rabat, au courant du mois de mai :
-d'une délégation d'Ambassadeurs, rapporteurs de la politique de Voisinage, présidée par l'Ambassadeur d'Italie et composée des Ambassadeurs de France, d'Allemagne, de Russie, d'Espagne et de Norvège.
-d'une délégation de parlementaires membres de la Commission sur l'égalité homme /femme, et de la sous- commission de la lutte contre la violence contre la femme.



Karima KABBAJ

Directeur de l'Union Européenne
et des Processus Méditerranéens